



Questions en vrac - location logement -

Par **alzuny**, le **18/02/2008** à **14:09**

Bonjour,rnrnVoila nous allons "peut être" avoir un appartement pour le 1er mars 2008, en location. C'est un 2 pièces meublé dans le 77.rnrnJe me pose des questions et aimerais me prémunir avant de signer quoi se soit.rnrn1) Puis-je faire des travaux de type papier peint, peinture, carrelage...sans l'accord du propriétaire? (travaux dit décoratif), et peut-il s'y opposer?rnrn2) Puis-je changer la serrure de la porte d'entrée, et le propriétaire doit il en avoir un double? (au cas ou la serrure serait de mauvaise qualité)rnrn3) Le logement est sous les toits, donc pas de volets, est-ce a moi de faire poser des panneaux sur les vélux? Et si oui, dois-je les laisser à la résiliation du bail?rnrn4) Il y a un frigidaire et une cuisinière, si l'un d'entre eux tombe en panne, est ce au propriétaire de les changer (au quel cas nous n'avons pas notre mot a dire), ou à nous et dans ce cas la nous prenons notre frigo quand nous partons?rnrnrnrnrnrnrnrnMerci par avance de vos réponses, cela m'aidera beaucoup.rnrnBonne journée